

Soutien à l'Université - Attribution d'une subvention à l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC) pour le projet d'expérience scientifique en apesanteur mené par six étudiants de Besançon

M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur : Sélectionnés sur plus de 200 dossiers, 6 étudiants bisontins (Arnaud Runge, Michaël Larrière, François Besson, Nicolas Vernier, Arnaud Grosjean élèves ingénieurs de l'ISIFC -Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté- et Fanny Bickel étudiante à l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres)) font partie des trente équipes, triées sur le volet à travers l'Europe, qui pourront réaliser une manipulation expérimentale en apesanteur.

Depuis maintenant 6 ans, l'Agence Spatiale Européenne propose à tous les jeunes chercheurs d'Europe d'accomplir une expérience scientifique en microgravité, au cours d'une campagne de vols paraboliques. Ces vols sont réalisés par un Airbus A300. A l'occasion de chaque vol, l'appareil effectue trente paraboles. Plus précisément, chacune de ces manœuvres consiste à soumettre l'appareil à une accélération d'environ 2G, jusqu'à une altitude de 8 500 mètres. Les réacteurs sont alors coupés, et c'est entre la fin de la poussée et le milieu de la phase descendante que l'état d'apesanteur est obtenu. Cet état, d'une durée d'environ vingt à trente secondes, reflète presque celui des astronautes lors d'une mission orbitale.

L'expérience scientifique, conduite par l'équipe bisontine qui participera à deux vols au départ de Bordeaux, porte sur la modélisation du comportement de particules soumises à un champ acoustique et de l'effet de la gravité sur ces dernières. Elle pourrait avoir des retombées technologiques dans les systèmes de filtration de particules avec des applications dans le domaine de la recherche ou dans le domaine industriel (biomédical, spatial...).

Les jeunes chercheurs sont soutenus par l'Université, l'ISIFC, le Laboratoire de Physique et de Métrologie des Oscillateurs (LPMO), le Centre Hospitalier et Universitaire (CHU). Des entreprises privées sont également sollicitées. L'équipe du projet souhaite obtenir de la Ville une aide financière et un soutien en matière de logistique et de communication lors du déroulement pratique de cette campagne.

Après avis favorable unanime de la 5^{ème} Commission, le Conseil Municipal est invité à répondre favorablement à cette demande et à attribuer une subvention de 700 € à l'ISIFC qui sera imputée en dépense au BP 2004 sur des crédits inscrits au chapitre budgétaire 65.23.65731.400 (enseignement supérieur).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 2004.